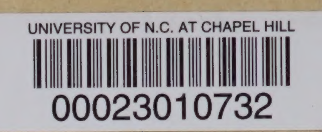
Châteauneuf

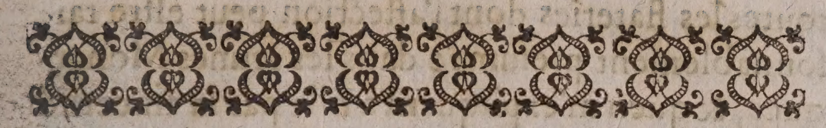
Second advis
de monsievr de Chasteavnevf


UNIVERSITY OF N.C. AT CHAPEL HILL
00023010732

SECOND ADVIS DE MONSIEVR DE CHASTEAV-NEVF,

DONNE' A SA MAIESTE' dans Poitiers, sur la propoſition qui fut faite s'il falloit ou auancer ou reculer, ou ſejourner dans cette Ville, & quel conſeil il falloit prendre dans cette conjoncture.

M. DC. LI.



SECOND ADVIS DE MONSIEVR de Chasteau-neuf, donné à sa Majesté dans Poitiers, sur la proposition qui fut faite s'il falloit ou auancer ou reculer, ou sejourner dans cette ville, & quel conseil il falloit prendre dans cette conjoncture.

SIRE,

La faueur que VOSTRE MAIESTE' me fit dernierement de ne rebuter pas tout à fait l'Aduis que ie luy donnois touchant la resolution qu'il falloit prendre sur le mescontentement de M. le Prince; m'oblige à luy en estre reconnoissant par vn second conseil, que les grandes conionctures des affaires presentes, ne me permettent pas de luy dissimuler: pour tascher de trouuer quelque resource aux des-aduantageux succez de ce voyage, qu'vne conduite trop precipitée a rendu infructueux, & qu'vn dessein opiniastre de le continuer, seroit peut-estre pour faire aboutir à quelque mal heureuse catastrophe, dont le dégagement se rendroit à la fin impossible.

I'ay des-ja protesté à V. M. que l'idée que i'auois de ses inclinations genereuses, m'interdisoit

toutes les flateries dont l'affection peut estre rai-
sonnablement presumée dans les ieunes Monar-
ques ; & qu'en m'expliquant à Elle par la sincerité
de mes conseils, ie voulois m'efforcer de remplir
la place que i'occupe par sa faueur, sans que mes
enuieux eussent du moins toute sorte de sujet de
blasmer le choix que V. M. a daigné faire de ma
personne pour me pouruoir de cette haute digni-
té. Ie suis maintenant dans le mesme sentiment,
& la passion de vous rendre mes seruices auec la
mesme sincerité, s'est d'autant plus viuement re-
doublée dans mon esprit, que plus il m'est aduis
que les affaires de V M se trouuent reduits à leur
derniere crise; pendant laquelle il n'est plus temps
de complaire lâchement aux inclinations de ceux
qui sont les autheurs de cette marche, à moins
qu'on ne soit en dessein de conspirer tacitement
auec eux, à la desolation de cette Monarchie.

Les autheurs de ce voyage, entrepris contre
mon sentiment, se faisoient principalement forts
de trois raisons, pour conuaincre V. M sur la ne-
cessité de l'entreprendre: Premierement ils s'ima-
ginoient que le succez de celuy de Berry luy de-
uoit seruir de preiugé, & que l'exemple de cette
Prouince qui s'estoit rangée à son deuoir sans au-
cune resistance, ne pouuoit qu'elle n'inuitât tou-
tes les autres à se soûmetre auec la mesme facilité,
ou par les attraits d'vn semblable deuoir, ou par
les rigueurs d'vne plus rude contrainte, auec la-
quelle il pretendoit que V. M. deuoit traitter tou-

tes

tes celles qui ne se mettroient point en estat de luy rendre cette mesme obeïssance : Ils esperoient en second lieu que V. M. n'auroit pas plutost paru dans ces contrées de Poitou, que sa seule presence feroit infailliblement débander toute l'armée de M. le Prince, & que les Seigneurs & Gentils-hommes qui se sont déclarés pour son party, luy tourneroient casaque d'abord qu'ils y seroient inuitez par la moindre semonce de V. M. En troisiesme lieu, leur sentiment estoit qu'vn Souuerain qui poursuit quelqu'vn de ses sujets, quelque foible qu'il soit n'est iamais que trop fort ; & qu'il est de l'interest de toutes les autres Prouinces de le seconder pour le restablissement de la liberté generalle de tous les peuples.

Ces raisons apparemment bien fondées ont esté conuaincuës de fausseté par l'experience du contraire, que ie m'estois efforcé de faire pressentir à V. M. en luy faisant entendre premierement que le Berry n'auoit pas moins suiuy les dispositions de M. le Prince, que ses inclinations particulieres à luy rendre ses obeïssances, & que pour cette raison il falloit croire, que si V. M. poussoit plus auant, Monsieur le Prince se croyant poursuiuy tout de bon, ne manqueroit pas d'interesser ce qu'il pourroit à sa deffence, selon le pouuoir general que la nature donne à ceux qui sont dans l'oppression. Secondement que la protection apparente, dont V. M. auoit honoré le Mazarin auoit par trop irrité les peuples contre l'authorité Souuerainne ; & que pour cét effet il ne falloit point esperer que sa presence les dût faire débander du party, qui ne

se glorifioit que du dessein de les deffaire de ce mau-uais Ministre: Et troisiemement que c'estoit se flater vn peu dans la conioncture des affaires presentes, que d'atendre des Prouinces, vne conspiration generale contre le Prince de Condé, puis que celuy-cy ne faisoit gloire que d'épouser leurs interests & de se priuer de son repos particulier, pour le procurer generallement à toute la Monarchie. Le succez de tous ces pressentiments ne s'en est ensuiuy que comme ie l'auois premedité.

Cependant V. M. se voit à present reduite à la funeste necessité, de ne pouuoir, ny reculer, ny auancer, ny seiourner dans Poictiers sans quelque sorte de honte. Peut Elle premierement retourner sur ses pas, sans témoigner ou qu'elle s'est auancée auec beaucoup d'imprudence, ce qui ne se peut qu'auec le decry de son conseil; ou quelle est contrainte de reculer par foiblesse, ce qui seroit pour seruir de planche au soûleuement des autres peuples? peut Elle pousser plus auant pendant qu'Elle voit à ses yeux que toute la plus belle élite de la Noblesse de France fait foule dans le party de M. le Prince, & que les troupes de V. M. bien loin de receuoir de l'accroissement comme on pretendoit par les approches de l'armée de ce Prince, se debandent tous les iours pour s'aller enroller dans l'autre party? On a beau se flatter d'vne vaine imagination, que les sept mil hommes qu'on doit faire paroistre dãs peu à la teste de V. M. ne seront composés que de vieilles bandes; & que les quinze mil combatants de M. le Prince ne sont que de iunes soldats, qui ne verront

pas plutost les brillants des espées, qu'ils se dissiperont promptement. Si les troupes de V. M. qui sont en fort petit nombre sont composées de vieilles bandes; Celles de M. le Prince qui sont en plus grand nombre, ont à leur teste vn vieux quoy que iune Conquerant, Et V. M. doit sçauoir que sept à huict mil hommes, quoy que tirez des vieux corps, attaquants; n'en peuuent pas valoir quinze mille noueaux postez auantageusement, comme ceux de M. le Prince sur la Riuiere de Charante, aupres de toutes les meilleures villes de ces contrées qui sont à leur deuotion. Enfin vostre Maiesté peut elle sejourner plus long temps à Poitiers, & voir que toutes les meilleures places de ces pays icy comme Coignac, Taillebourg, Xaintes, Angoulesme Niort, & se rendent aux premieres approches de M. le Prince; sans qu'elle se mette promptement en estat de les empescher.

Si V. M. n'eust point bougé de Fontaine-bleau ou de Paris; outre qu'elle eut eu du moins apparemment grand aduantage de faire proceder contre M. le Prince comme contre vn criminel d'Estat, supposé qu'il se fut porté à de semblables entreprises pendant qu'il n'eust point esté poursuiuy; vostre esloignement pouuoit permettre à V. M. d'apprendre les importantes prises de ses places sans luy donner suiet d'en rougir en aucune façon. Mais elle doit ce me semble iuger, que s'estant mise en estant de poursuiure ce Prince, par ce grand armement qu'elle a fait à cette intention, il ne luy peut estre que fort honteux, de s'estre tant aproché pour voir succomber ses meilleures places, sans se met-

tre en posture de les deffendre.

Il faut neanmoins determiner vn dessein, quelque difficulté qu'il y ait de le resoudre sans vn danger presque éuident, d'en exposer le succez; & s'efforcer de trouuer quelque milieu, pour sortir de ces extremitez si dangereuses, dans lesquelles les imprudents aduis ont porté les affaires de V. M. Car de se precipiter dans pas vne des trois, c'est Sire, ce que ie ne luy conseilleray iamais, quelque assurance que i'aye que la plus part de ceux qui l'aprochent, conclüent vnanimement au dessein de pousser plus auant.

Si ce conseil est hardy, SIRE, il n'est pas encore moins dangereux; parce que de quelque costé que V. M. se resolue d'auancer, soit pour la Rochelle, soit pour Bordeaux, ie iuge que tous les passages estans saisis par les trouppes de M. le Prince, puis qu'il tient Niort du costé de la Rochelle, & l'Angoumois & la Xaintonge du costé de Bordeaux, il faut par necessité que V. M. se resolue à franchir tous ces obstacles qui se rencontreront en son chemin, & qu'auec le petit nombre des trouppes qui sont à sa suite, elle se voye enfin peut-estre reduite à la funeste necessité de hazarder le succez d'vne bataille, contre vne armée qui sera tousiours plus nombreuse que la vostre, tandis quelle sera conduite par le plus redoutable Capitaine du monde, dont la seule presence en vaut bien quinze mille, dans le iugement mesme de ses plus grands ennemis.

le

Ie ne condamnerois pas tout à fait la resource de ceux qui conseillent à V. M. de s'en aller à Tours pour y tenir les Estats generaux, comme de fait Elle les y a conuoquez par les Lettres expresses qu'Elle en a fait donner à tous les Gouuerneurs des Prouinces; si ce pretexte ne me sembloit maintenant hors de saison, apres auoir trop ouuertement declaré par le dessein de ce voyage, que la resolution de V. M. n'est autre que de poursuiure le Prince de Condé iusqu'à ce qu'elle l'aura rendu aueuglement complaisant à toutes les intentions de la Cour.

Mais outre que cette reflection ne me permet pas d'en authoriser la defaite par mon sufrage; ie pense que V. M. doit considerer qu'ayant fait mine de pousser M. le Prince à bout, elle ne peut en interrompre le dessein à present que les deux armées sont trop proches les vnes des autres, sans faire vne confession trop ouuerte de son impuissance à le pouuoir executer: & toute la France auroit grand sujet de reprocher au conseil de V. M. qu'il ne se seroit serui de sa personne que pour luy faire obseruer les marches des ennemis, dont il voudroit se desaire pour se maintenir.

Au reste il ne se peut que la seulle proposition d'aller tenir les Estats generaux ne soit à present rebutée de tous les peuples, lors qu'ils considere-

ront qu'il n'eſt pas à propos d'en conuoquer l'aſſemblée, pendant que toute la Monarchie eſt diuiſée en deux puiſſans partis, dont la reünion eſt abſolument neceſſaire pour auoir raiſon d'en eſperer quelque fauorable ſuccez ; & que la plus preſſente des oppoſitions que M le Prince doit former à la conduite de voſtre Conſeil, n'eſt autre que d'empeſcher principalement que cette aſſemblée generale de tous les eſtats ne ſe faſſe point dans la ville de Tours; où il ſeroit à preſumer, comme il pretend aſſés probablement que ſes ennemis eſtans les maiſtres à raiſon de la petiteſſe du lieu, ſeroient par conſequét en eſtat de brider les ſuffrages de tous les depués, pour ne leur permettre de faire d'autres reſolutions que celles qui ne choqueroient point le deſſein que ce Prince & la plus grande partie de la France leur impute pour le reſtabliſſement du C. Mazarin.

Si V. M. ſe fut auiſée de prendre pour cette intention la route de Tours incontinent apres les ſuccez du voyage de Berry, ie luy confeſſe bien qu'elle euſt eu du moins vn plus plauſible pretexte, pour faire quelque plus ſerieuſe ſemonce à M le Prince de ſe ranger au plutoſt aupres de ſa perſonne; parce que comme la France eſtoit en quelque façon ſurpriſe de voir que le Berry ne reſiſtoit point à V. M.; Cependant qu'on croyoit aſſez ge-

nerallement que cette Prouince seroit la pierre d'achoppement de vos premieres marches; Il se fut trouué beaucoup de monde qui n'eut pas manqué de condamner le procedé de M. le Prince, supposé qu'apres ce premier bon-heur, il eust encore reculé de se rendre complaisant à vos ordres: mais auiourd'huy que V. M. a fait vn si prodigieux armement pour le poursuiure, sur les allechemens aussi foibles que trompeurs du succez du voyage de Berry; ie croy qu'il ne faut pas esperer que toute la France ne soit ouuertement de son party, lors qu'il s'opposera à la tenuë de cette assemblée dans Tours; & que pour en authoriser plus inuinciblement les oppositions, il fera voir la mine qu'on a fait en le poursuiuant de s'en vouloir defaire, pour ne laisser point aucun obstacle au dessein qu'il pretend, & que la plus belle partie de la France pretend qu'on a de restablir le C. Mazarin.

Voila les fatalles extremitez où V. M. se voit auiourd'huy reduite, auec vne necessité presque indispensable de ne pouuoir point se degager du danger qu'il y a de s'y commetre, sans risquer à mesme temps & le bon-heur de vostre authorité & celuy du repos des peuples. Il faut neanmoins que V. M. s'efforce de trouuer quelque demeslé, pour degager ses affaires de tant de presséres conionctures; & que suiuant les auis des Ministres

les plus desinteressés, qui sont aupres de sa personne sacrée, elle tache de trouuer du iour dans les conionctures les plus embroüillées, qui ayent iamais bouleuersé le bel ordre & l'admirable œconomie de vostre Estat.

Pour moy, SIRE, quelque idée ou auãtageuse ou desaduantageuse qu'on ait de mes intentions; i'exposeray sincerement à V. M. ce que mon deuoir m'oblige de ne luy celer point, & que ma conscience ne me permet pas de luy taire, de peur de conspirer par mon silence, auec ceux qui ne se soucient pas d'ébranler tout cét Estat, pourueu qu'ils puissent affermir leurs fortunes ébranlées par leurs propres intrigues. Ie dis à cette intention que V. M. ne sçauroit retourner sur ses pas sans faire vne bréche irreparable à son authorité; & sans renforcer le party de M. le Prince, iusqu'à le rendre inuincible, par la foule incroyable que toute la France y fera, lors que voyant reculer V. M. apres s'estre approché de si pres, elle s'imaginera infailliblement qu'elle n'en peut plus, & formant de cette retraite vn assez plausible preiugé de l'iniuste poursuite de ceux qui font seruir V. M. à l'aduancement de leurs desseins particuliers; elle se resoudra de se declarer ouuertement en faueur de M. le Prince, afin de conspirer auec luy, pour le sincere restablissement de vostre authorité & de la tranquillité publique.

Pour

Pour ce qui est de pousser plus auant, la seulle proposition m'en fait horreur. V. M. ne peut auoir au plus que sept huit mil hommes ; M. le Prince en a quinze mil: si les vostres sont tirés des vieilles bandes, ceux de M. le Prince sont postés, & ce qui est plus redoutable ils sont conduits par vn vieux General, qui n'est acoustumé qu'à vaincre les inuincibles. Il est à craindre que si V. M. quitte la ville de Poitiers, elle ouurira les portes à M. le Prince, & qu'elle se verra reduite à n'y pouuoir rentrer qu'apres le succés d'vne bataille dont le gain me semble impossible; & dont la perte ne peut arriuer qu'auec les consequences, que les moins auisés peuuent facilement pressentir.

De demeurer plus long-temps dans Poitiers, cela ne se peut qu'auec honte, pendant que V. M. voit qu'à ses yeux M le Prince se renforce de la prise de toutes les meilleures places de cette contrée. De s'en retourner sans quelque succez, V. M. ne le doit point à moins qu'Elle ne veüille risquer la gloire de sa reputation. Il faut donc par necessité conclure à quelque sorte d'acommodement, & moyenner quelque resource à vos affaires par la douceur, puisque la rigueur ne peut tourner qu'à vostre desaduantege.

Cét acommodement neanmoins, quelque necessaire qu'il soit, ne laisse pas d'auoir ses difficultez; & la façon mesme d'y proceder ne laisseroit point d'estre en quelque façon honteuse à V. M. à moins

qu'elle ne fut menagée auec beaucoup de precaution: puis qu'il ne faut point douter qu'on ne soubçonné d'abord en voyant qu'on procede à quelque acommodement, que V. M. n'est pas en estat de forcer le Prince de Condé, & que la iustice de son mescontentement l'a enfin emporté sur l'iniustice de ceux qui obsedoient V. M. pour l'irriter contre son innocence.

Mais pour obuier à cette apparence de decry, qui ne seroit honteux à V. M. que dans la croyance des simples; le iuge qu'il est à propos de se seruir de l'entremise de son A. R. dont la bonté s'est si souuent declarée à V. M. touchant la passion qu'elle auoit de remettre l'vnion dans cette mes-intelligence, & d'étouffer la naissance des troubles, dont le progrez ne sçauroit aboutir qu'à la desolation de tout cét Estat.

Les peuples qui sont entierement conuaincus des inclinations heroïques de cét oncle de V. M. pour le repos de la France, ne douteront aucunement que ce ne soit par vn pur effet de ses soins paternels que V. M aura consenty à l'establir le Plenipotentiaire de cette paix; & l'asseurance qu'on a que M le Prince défere beaucoup à ses dispositions, parce qu'il ne les iuge point aucunement preoccupées par les intrigues des Mazarins, & qu'il les croit outre cela tres conformes aux volontez veritablement Royalles; fera qu'on ne formera point d'autre iugement sur cette negociation, que celuy d'en esperer vn fauorable succez, puis

qu'elle ne sera pratiquée que par celuy qui ne s'attachera qu'aux interets generaux, pour establir fermement vne parfaite paix.

Mais d'esperer que l'entremise de S. A. R. reüssisse si heureusement, à moins que V. M. ne se resolue de relâcher beaucoup de ses premieres rigueurs, & de luy commettre vn pouuoir absolu de donner à M. le Prince toute sorte de seureté pour sa persoñne. Ie pense, SIRE, que cela ne se peut point : Et certainemẽt il ne seroit point iuste, qu'apres tant de remuemẽs entrepris pour la procurer il les interrompit auec incertitude de l'obtenir; mais principalement se voyant à la veille de l'emporter par la force, si V. M. venoit à la luy refuser par les voyes de l'amour.

Il est vray que pour luy procurer cette seureté que ces nouuelles conionctures d'affaires, ont encor rendu plus difficile, par le iuste sujet que M. le Prince auroit de se defier d'auantage, apres auoir declaré plus ouuertement sa mefiance; Il ne faut point que V. M. recule à desemparer sa sacrée personne de tous ceux qui peuuent estre raisonnablement suspects à ce Prince; & à remettre dans leur authorité tous les Ministres qui n'ẽt descheus que pour auoir potté ses interets : mais la necessité de postposer ses ressentimens partticuliers à l'aduantage des interets publics qui se trouuent beaucoup offences par cette mes-intelligence; est la seule loy à laquelle les Monarques les plus Souuerains doiuent obeir; Et V. M. ne sera ia-

mais que fort e estimé dans les annales ; lors que nos descendans apprendront que la passion heroïque de rendre le repos à son peuple, luy a fait marcher sur les pretentions trompeuses de ie ne sçay qu'elle authorité, qui n'a de fondement que dans l'imagination de ceux qui en font plus probablement le pretexte d quelque autre dessein particulier. Pour cela, SIRE, il faut que V. M. ferme les yeux à toutes ses inclinations, & qu'elle ne leur laisse enuisager dautre objet que le seul aduancement des affaires de son Estat.

Encore ne faut il pas attendre que M. le Prince puisse borner toutes ses demandes à celle-là ; la necessité de son dedommagement doit estre vne des principales, & celle de procurer quelque lieu de seureté pour les siens ne sçauroit estre rebutée de vostre conseil qu'auec quelque sorte d'iniustice : Car puis que le succes fait voir que les raisons de son mescontentement ne sont que trop iustes, les moyens qu'il a recherché pour leuer sa défiance ne sçauroient estre condamnez, & si les moyens n'en sont point condamnez, il n'est pas raisonnable qu'il patisse des frais qu'il a fallu faire pour le procurer, puis qu'il n'a point donné sujet de le considerer auec le mauuais dessein que sa méfiance luy a fait adroittement preocuper auant qu'il eust esclaté.

Enfin, Sire, ie iuge que les affaires de V. M. sont reduites à la necessité, ou de pousser tousiours plus

auant, comme elle a commencé; ou de commettre le ſoin d'vn accómodement à quelqu'vn que V. M. puiſſe rendre comme le depoſitaire ſouuerain de ſon authorité, pour luy laiſſer decider en dernier reſſort de tout ce qui pourra faciliter l heureux retour de cette intelligence dans la maiſon Royalle : Le premier ne ſe peut, parce que V. M. partageant ſes forces & pour combatre les eſtrangers, & pour triompher des domeſtiques, ne peut qu'elle ne reüſſiſſe mal contre les deux; il faut dóc ſe reſoudre au ſecond, qui eſt l'accommodement, quelque deſaduantageux que les ennemis de M. le Prince le puiſſent repreſenter & c'eſt à quoy ie conclus auec toutes les ſoûmiſſions & tous les reſpects que ie dois à V. M. Et pour y diſpoſer plus heureuſement ſa bonté Royalle; ie la ſupplie tres humblement de conſiderer que le feu deuorant de la guerre eſt aſſez allumé dans les extremitez de ſon Royaume, ſans qu'il ſoit neceſſaire d'en faire communiquer l'embraſement meſme par nos mains iuſques dans le cœur de la Monarchie, & que les grandes priſes que nous auons eu auec les eſtrangers & les domeſtiques, meſme depuis le Miniſtere du C. Mazarin, n'ont verſé que trop de ſang François pour eſmouuoir voſtre compaſſion heroïque à ne prodiguer pas le peu qui nous reſte encore dans les veines, auec le-

quel il est sans doute de ce Prince que vous allez poursuiuant, acheueroit infailliblement d'esbranler le peu de seureté qui reste à l'Espagne apres tant de secousses passées, si cette orgueilleuse auoit encor assez de fierté pour oser esperer quelque aduantage sur vn Conquerant qu'elle n'a iamais veu marcher qu'en Vainqueur: Ah qu'il seroit beaucoup plus à propos, SIRE, de luy commetre la querelle des Roys, que de vouloir faire marcher vne puissance Royalle, pour le destruire; & que toute l'Europe auroit raison d'esperer vne glorieuse vengeance du plus énorme parricide que le Soleil ait iamais esclairé, si V. M. daignoit faire le choix de ce Prince Conquerant vostre cousin, pour aller estoufer cette Republique naissante dans son berceau; dont elle n'a basty les fondements que sur le mespris sacrilegue de ses Monarques.

FIN.


106